



Agence spatiale  
canadienne

Canadian Space  
Agency



# **Agence spatiale canadienne**

**2024-2025**

**Rapport financier trimestriel**

**Pour le trimestre terminé**

**le 30 septembre 2024**

**Compte rendu de la gestion  
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

**Agence spatiale canadienne**  
Rapport financier trimestriel  
Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada représenté  
par le Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, 2025  
Numéro de catalogue : ST96-16F-PDF  
ISSN : 2564-4254

## 1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la direction tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport financier trimestriel devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses 2024-2025](#)<sup>1</sup>.

### 1.1 Mandat et activités de programmes

L'Agence spatiale canadienne (ASC) a pour mandat *de promouvoir l'exploitation et l'usage pacifiques de l'espace, de faire progresser la connaissance de l'espace au moyen de la science et de faire en sorte que les Canadiens tirent profit des sciences et techniques spatiales sur les plans tant social qu'économique*.

Il est possible d'obtenir de plus amples renseignements sur le [mandat](#) et le cadre ministériel des résultats de l'ASC dans le [Plan ministériel 2024-2025](#)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Les données financières présentées à titre de dépenses prévues dans le Budget principal des dépenses (BPD) et le plan ministériel peuvent différer des autorisations disponibles présentées dans ce Rapport financier trimestriel (RFT). Les données du plan ministériel comprennent une estimation des rajustements au BPD pour l'année complète, tandis que le RFT présente uniquement les autorisations accordées à ce jour, via le processus du budget des dépenses (c.-à-d. BPD et Budgets supplémentaires des dépenses).*

### 1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport financier trimestriel (RFT) a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations, joint à ce rapport, inclut les autorisations de dépenser de l'ASC accordées par le Parlement et utilisées par l'ASC, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses votés au 30 septembre pour l'exercice 2024-2025, comparativement à 2023-2024. Il a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'informations financières à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

L'autorisation préalable du Parlement est requise avant que le gouvernement puisse dépenser des fonds. Les autorisations sont accordées par l'entremise de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

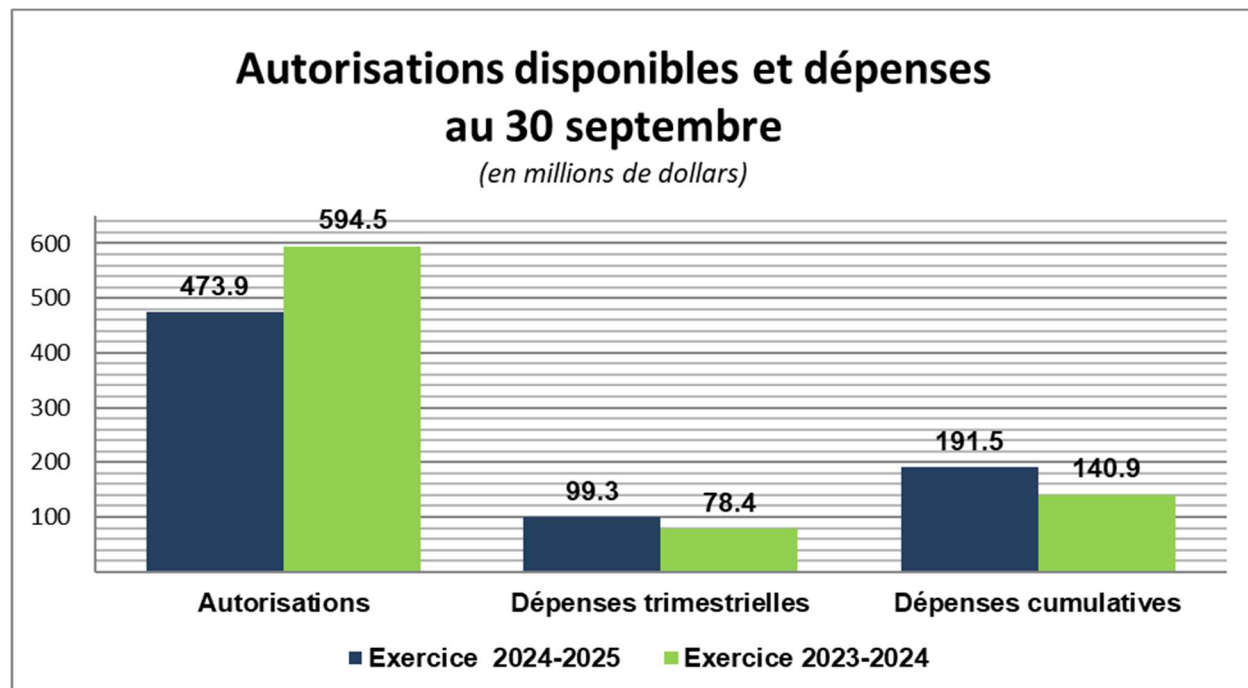
L'ASC utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses soit, une comptabilité d'exercice partielle. La comptabilité d'exercice partielle inclut les déboursés ainsi que certains courus pour les salaires et les indemnités salariales.

Ce RFT n'a pas fait l'objet d'un audit externe. Par contre, il a été examiné par les membres du Comité d'audit de l'ASC, qui sont satisfaits de la présentation et du contenu du rapport.

## 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels

La présente section souligne les éléments significatifs qui ont contribué aux changements au niveau des autorisations disponibles pour l'exercice ainsi qu'au niveau des dépenses trimestrielles et cumulatives pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu des variations des autorisations disponibles et des dépenses. Des détails supplémentaires sur ces variations se retrouvent aux sections 2.1 et 2.2 ainsi que dans les tableaux en annexe.



Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué dans les Annexes.

### 2.1 Changements importants dans les autorisations (crédits totaux disponibles) entre les exercices 2024-2025 et 2023-2024

Les crédits totaux disponibles au 30 septembre 2024 sont de 473,9 millions de dollars et représentent une diminution de 120,6 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent (-20%).

Autorisations (en milliers de dollars)	2024-2025	2023-2024	Variance	%
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	248 371	224 163	24 208	11%
Crédit 5 - Dépenses en capital	133 868	280 277	(146 409)	(52%)
Crédit 10 - Subventions et contributions	79 468	77 913	1 555	2%
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 154	12 160	(6)	(0%)
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	74	5	69	1380%
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>473 935</b>	<b>594 518</b>	<b>(120 583)</b>	<b>(20%)</b>

### **Autorisations liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)**

Au 30 septembre 2024, les autorisations totalisent 248,4 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 224,2 millions de dollars au 30 septembre 2023, ce qui représente une hausse de 24,2 millions de dollars (11%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 3,4 millions de dollars reliée au montant du report du budget de fonctionnement reçu en 2024-2025 moins élevé que celui reçu en 2023-2024.
- Une augmentation de 25,9 millions de dollars pour les activités reliées au projet de la station spatiale internationale (SSI).
- Une augmentation de 3,8 millions de dollars en salaires reliée à des compensations reçues du Conseil du Trésor pour des conventions collectives.
- Une diminution de 9,0 millions de dollars à titre de contribution de l'ASC à l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

### **Autorisations liées au crédit 5 (dépenses en capital)**

Au 30 septembre 2024, les autorisations totalisent 133,9 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 280,3 millions de dollars au 30 septembre 2023, ce qui représente une baisse significative de 146,4 millions de dollars (-52%).

La diminution s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 33,4 millions de dollars pour les activités reliées aux Interfaces robotisées externes de la station Gateway (GERI).
- Une diminution de 150,6 millions de dollars pour les activités reliées au projet de Canadarm3, liée à des besoins différents en flux de trésorerie du projet.
- Une diminution de 2 millions de dollars pour recentrer les dépenses du gouvernement.
- Une diminution de 1,3 millions de dollars pour les activités reliées au projet de la station spatiale internationale (SSI).
- L'écart résiduel est composé de multiples variations inhérentes à la gestion des ressources du Programme spatial canadien (PSC). Elles résultent du fait que les besoins budgétaires par crédit ne sont pas linéaires d'une année à l'autre résultant à des transferts entre crédits ou des reports de fonds dans une autre année financière.

## **Autorisations liées au crédit 10 (subventions et contributions)**

Au 30 septembre 2024, les autorisations totalisent 79,5 millions de dollars, alors qu'elles étaient de 77,9 millions de dollars au 30 septembre 2023, ce qui représente une hausse de 1,6 millions de dollars (2%).

Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation de 2,0 millions de dollars pour le programme de contributions aux termes de l'Accord de coopération entre le Canada et l'Agence spatiale européenne (ASE).
- Une diminution de 0,9 millions de dollars dans le programme global de subventions et contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales et ce, à titre de contribution de l'ASC à l'exercice de recentrage des dépenses gouvernementales.

## **2.2 Changements importants dans les dépenses trimestrielles et cumulatives (crédits utilisés) entre les exercices 2024-2025 et 2023-2024**

Les dépenses cumulatives au 30 septembre 2024 sont de 191,5 millions de dollars et représentent une augmentation cumulative de 50,7 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les dépenses pour le trimestre terminé au 30 septembre 2024 sont de 99,3 millions de dollars et représentent une augmentation de 20,9 millions de dollars par rapport à la même période de l'exercice précédent.

### **Dépenses par crédit au 30 septembre**

<b>Dépenses par Crédit</b> <i>(en milliers de dollars)</i>	<b>2024-2025</b>		<b>2023-2024</b>		<b>Variance</b>	
	<b>trimestrielles</b>	<b>cumulatives</b>	<b>trimestrielles</b>	<b>cumulatives</b>	<b>trimestrielles</b>	<b>cumulatives</b>
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement	53 688	91 780	52 038	83 338	1 650	8 442
Crédit 5 - Dépenses en capital	36 938	79 341	18 544	34 150	18 394	45 191
Crédit 10 - Subventions et contributions	5 680	14 351	4 818	17 306	862	(2 955)
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 038	6 077	3 040	6 080	( 2)	( 3)
Dépenses des produits de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses budgétaires totales par Crédit</b>	<b>99 344</b>	<b>191 549</b>	<b>78 440</b>	<b>140 874</b>	<b>20 904</b>	<b>50 675</b>

### **Dépenses liées au crédit 1 (dépenses de fonctionnement)**

L'augmentation de 1,7 million de dollars des dépenses trimestrielles (3%) et de 8,4 millions de dollars des dépenses cumulatives (10%) s'explique principalement par l'augmentation des dépenses salariales, due à une hausse des effectifs de l'ASC ainsi qu'à la ratification de conventions collectives.

### Dépenses liées au crédit 5 (dépenses en capital)

L'augmentation de 18,4 millions de dollars des dépenses trimestrielles (99%) et de 45,2 millions de dollars des dépenses cumulatives (132%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3.

### Dépenses liées au crédit 10 (subventions et contributions)

L'augmentation de 0,9 millions de dollars des dépenses trimestrielles (18%) s'explique principalement par les variations de paiements du programme global de subventions et de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales. La diminution de 3 millions de dollars des dépenses cumulatives (-17%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE)

### Dépenses par article courant au 30 septembre

Dépenses par Article courant (en milliers de dollars)	2024-2025		2023-2024		Variance	
	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives	trimestrielles	cumulatives
Personnel	29 052	59 941	26 382	50 717	2 670	9 224
Transports et communications	1 411	2 195	2 060	3 044	(649)	(849)
Information	277	490	505	789	(228)	(299)
Services professionnels et spéciaux	56 380	104 457	38 996	61 321	17 384	43 136
Location	752	1 374	864	1 399	(112)	(25)
Service de réparation et d'entretien	2 704	5 079	1 253	1 654	1 451	3 425
Services publics, fournitures et approvisionnements	315	595	479	757	(164)	(162)
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	687	980	1 102	1 900	(415)	(920)
Paiements de transfert	5 680	14 351	4 818	17 306	862	(2 955)
Autres subventions et paiements	2,086	2,087	1,981	1 987	105	100
<b>Dépenses budgétaires totales par Article courant</b>	<b>99 344</b>	<b>191 549</b>	<b>78 440</b>	<b>140 874</b>	<b>20 904</b>	<b>50 675</b>

Les dépenses totales de l'ASC enregistrées lors du 2e trimestre 2024-2025 se chiffrent à 99,3 millions de dollars alors qu'elles étaient de 78,4 millions de dollars à la même période l'an passé. Ceci représente une augmentation de 20,9 millions de dollars (27%) par rapport à l'exercice précédent.

De façon cumulative, les dépenses au 30 septembre 2024 s'élèvent à 191,5 millions de dollars, comparativement à 140,9 millions de dollars à la même période l'an passé. Il s'agit d'une augmentation de 50,7 millions de dollars (36%) cette année.

Les écarts significatifs, par article courant, sont les suivants :

#### Personnel

L'augmentation de 2,7 millions de dollars des dépenses trimestrielles (10%) et de 9,2 millions de dollars des dépenses cumulatives (18%) s'explique principalement par l'augmentation des dépenses salariales, due à une hausse des effectifs de l'ASC ainsi qu'à la ratification de conventions collectives.

### **Services professionnels et spéciaux**

L'augmentation de 17,4 millions de dollars des dépenses trimestrielles (45%) et de 43,1 millions de dollars des dépenses cumulatives (70%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements du projet Canadarm3.

### **Service de réparation et d'entretien**

L'augmentation de 1,5 millions de dollars des dépenses trimestrielles (116%) et de 3,4 millions de dollars des dépenses cumulatives (207%) s'explique principalement par des travaux majeurs effectués au siège social, le Centre spatial John H. Chapman.

### **Paiements de transfert**

L'augmentation de 0,9 millions de dollars des dépenses trimestrielles (18%) s'explique principalement par les variations de paiements du programme global de subventions et de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales. La diminution de 3 millions de dollars des dépenses cumulatives (-17%) s'explique principalement par les variations dans le calendrier de paiements à l'Agence spatiale européenne (ASE)

## **3. Risques et incertitudes**

Les dépenses cumulatives au 2<sup>e</sup> trimestre de 2024-2025 représentent 40% des dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025, alors que 50% de l'année financière s'est écoulée. Le niveau des dépenses est supérieur à l'exercice financier 2023-2024 (24%) et également supérieur à celui de 2022-2023 (22%). Cette situation ne représente aucun enjeu. Les dépenses cumulatives se rétabliront en fin d'année financière lors de l'enregistrement des cours selon la comptabilité d'exercice intégral combiné avec le report des budgets à l'exercice suivant.

La nature spécifique du programme spatial canadien confronte l'ASC à des enjeux liés au développement de technologies avancées ainsi qu'à l'aspect international de certains projets. Pour le Canada, les activités spatiales doivent être réalisées en partenariat avec les autres puissances spatiales au moyen de technologies novatrices. La nature internationale et les défis techniques associés au développement et à la mise en œuvre de technologies innovantes, en collaboration avec de multiples partenaires, génèrent des risques dans la réalisation des projets. De même, la possibilité d'une interruption de services ou d'une divulgation non autorisée d'information découlant d'un événement de cybersécurité pose un risque additionnel aux opérations de l'ASC. Ces éléments se traduisent en des risques financiers associés à l'utilisation des fonds tels que le report des fonds et la hausse des coûts.

De l'Accord de coopération Canada / l'Agence spatiale européenne (ASE) émane également des risques tels que les montants payables qui varient en fonction des changements des statistiques sur le produit national brut (PNB), de la variation de la devise canadienne par rapport à l'euro (taux de change), de l'inflation et de l'application de la politique industrielle de l'ASE. Ces risques ont une incidence à la fois sur les coûts et le profil des flux de trésorerie.

Pour atténuer ces risques, l'ASC revoit régulièrement son portfolio de projets, ses plans d'activités, ses échéanciers et ses stratégies de gestion financière pour s'adapter aux



## Agence spatiale canadienne

Rapport financier trimestriel

Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024

changements apportés aux programmes spatiaux de ses principaux partenaires (National Aeronautics and Space Administration (NASA), ASE et autres agences spatiales). De plus, des pratiques rigoureuses de gestion de projets sont en place, ainsi que des mesures d'atténuation des risques de cybersécurité. Ces initiatives permettent à l'ASC de faire le suivi et de rapporter sur les progrès de ses engagements, d'évaluer l'efficacité de ses travaux et d'harmoniser ses ressources avec les priorités.

De plus, l'ASC gère les risques financiers et les incertitudes liés au système Phénix en adoptant des stratégies d'atténuation des risques. Jusqu'à présent, l'ASC a pris un certain nombre de mesures afin d'aider à stabiliser le système de paie et de veiller à ce que les employés soient payés adéquatement et à temps. L'ASC est l'un des ministères dont les comptes n'ont pas été transférés au centre de paie et qui continue à offrir des services de rémunération. L'équipe de la rémunération, dont la composition varie pour répondre à la demande, vérifie de près les inexactitudes des paies et communique directement avec les employés pour fournir des éclaircissements et prendre rapidement des mesures afin de régler les problèmes au besoin. En outre, l'équipe participe activement à divers groupes de travail et forums dirigés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) et/ou Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Le personnel des Finances effectue aussi régulièrement le rapprochement des salaires pour vérifier et ajuster les écarts de dépenses.

## 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 9 septembre 2024, le personnel de l'Agence a commencé à travailler sur place pour un minimum de trois jours par semaine et pour les cadres, quatre jours par semaine. Un changement important en matière de personnel est aussi survenu au cours du deuxième trimestre. Depuis le 10 juillet dernier, Josée Saint-Marseille occupe le poste de Vice-présidente intérimaire, Stratégie corporative et innovation, et Dirigeante principale des finances.

## Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par,

La version originale a été signée par  
Lisa Campbell, le 12 novembre 2024

\_\_\_\_\_  
Lisa Campbell  
Présidente  
Longueuil, Québec

Date

La version originale a été signée par Josée  
Saint-Marseille, le 8 novembre 2024

\_\_\_\_\_  
Josée Saint-Marseille  
Vice-présidente intérimaire, Stratégie corporative et  
Innovation, et Dirigeante principale des finances  
Longueuil, Québec

Date

**AGENCE SPATIALE CANADIENNE**

Annexe 1

**Rapport financier trimestriel**

**Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**

**État des autorisations (non audité)**

(en milliers de dollars)

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Crédit 1: Dépenses de fonctionnement	248 371	53 688	91 780	224 163	52 038	83 338
Crédit 5: Dépenses en capital	133 868	36 938	79 341	280 277	18 544	34 150
Crédit 10: Subventions et contributions	79 468	5 680	14 351	77 913	4 818	17 306
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 154	3 038	6 077	12 160	3 040	6 080
Produit de l'aliénation des biens en surplus de la Couronne	74	-	-	5	-	-
<b>Autorisations budgétaires totales</b>	<b>473 935</b>	<b>99 344</b>	<b>191 549</b>	<b>594 518</b>	<b>78 440</b>	<b>140 874</b>

(1) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

**AGENCE SPATIALE CANADIENNE**  
**Rapport financier trimestriel**  
**Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024**  
**Dépenses ministérielles budgétaires par article courant**  
(non audité)  
(en milliers de dollars)

Annexe 2

	Exercice 2024-2025			Exercice 2023-2024		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (1)	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2023	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Dépenses:</b>						
Personnel	104 375	29 052	59 941	95 909	26 382	50 717
Transports et communications	8 543	1 411	2 195	9 721	2 060	3 044
Information	2 246	277	490	2 513	505	789
Services professionnels et spéciaux	256 052	56 380	104 457	379 836	38 996	61 321
Location	4 084	752	1 374	5 052	864	1 399
Service de réparation et d'entretien	8 750	2 704	5 079	10 092	1 253	1 654
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 556	315	595	2 330	479	757
Acquisition de terrains, de bâtiments et ouvrages	269	-	-	568	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	6 031	687	980	7 525	1 102	1 900
Paiements de transfert	79 468	5 680	14 351	77 913	4 818	17 306
Autres subventions et paiements	2 561	2 086	2 087	3 059	1 981	1 987
<b>Dépenses budgétaires totales</b>	<b>473 935</b>	<b>99 344</b>	<b>191 549</b>	<b>594 518</b>	<b>78 440</b>	<b>140 874</b>

(1) N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.